

**PROCES -VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dixième jour du mois de juillet à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Hangest sur Somme convoqué en réunion ordinaire s'est réuni à la mairie au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur PHILIPPE Didier, premier adjoint.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. PHILIPPE Didier, M. BINNINGER Joël, M. DESCAMPS Frédéric, M. CUVILLIER Stéphane, M TUNCQ Jean-Baptiste, Mme ROHAUT Géraldine, Mme GOHIER Audrey, Mme BOULANGER Angélique, Mme WILS Stéphanie

**Absents excusés** :

M. BEC Gérald, M. LE GULUDEC Ronan

M. DUMONT Jérôme avec pouvoir à M. TUNCQ Jean-Baptiste

**Absents** :

M. FRIANT Frédéric

Le quorum étant atteint, M. PHILIPPE Didier ouvre la séance

Le Conseil municipal nomme M. TUNCQ Jean-Baptiste, secrétaire de séance.

**1. Approbation du Procès-Verbal du 02 mai 2023**

Envoyé aux élus par messagerie pour relecture, le procès-verbal est adopté.

**2. Délibération : Approbation du règlement intérieur de la salle des fêtes**

Suite à un litige avec un locataire, le trésor public propose d'adopter quelques modifications.

Le conseil municipal se prononce en faveur des modifications suivantes :

Paiement de la totalité du prix de la location environ 60 jours avant la location par titre de recette

Remboursement total du prix de la location pour une annulation 1 mois et plus avant

Remboursement partiel (50%) de la location si annulation moins d'1 mois avant

Adoption de l'annexe 1

Paiement par titre de recette pour toute dégradation ou casse constatées lors de l'état des lieux d'un montant supérieur à 15 euros

**3. Délibération : Budget assainissement-DM n° 1 + prêt**

Pour répondre à la demande de réajustement de la trésorerie, il est procédé à un transfert de crédit :

D21532 : -3 523.76

D2313 : - 4 341.00

D6141 : + 4341.00

D1681 : +3 523.76

Deux propositions de prêt sont présentées :

Caisse d'épargne : prêt sur 20 ans taux révisable annuellement au taux actuel de 3.80 %

Caisse des dépôts : prêt sur 40 ans taux fixe de 3.57%

Le conseil municipal, après délibération, se prononce, à l'unanimité en faveur de la proposition du prêt de la caisse des dépôts.

**4. Délibération : Budget commune – DM n°1**

A la demande du trésor public, il faut modifier le compte d'imputation d'une dépense.

D2111 : -14 000.00

D204182 : +14 000.00

Le conseil municipal se déclare favorable à cette modification.

5. Délibération : Convention Territoriale Globale de services aux familles 2023-2027

M. PHILIPPE présente la Convention Territoriale Globale. Cette convention entre la CCNS, la CAF et les communes vise à partager entre les signataires les données du territoire et à travailler conjointement pour apporter les réponses nécessaires aux besoins dudit territoire.

Cette convention est approuvée à l'unanimité.

6. Délibération : Cadeau aux futurs collégiens

Un élève entrant au collège à la rentrée 2023-2024 n'est pas domicilié sur la commune M. PHILIPPE demande l'autorisation aux membres du conseil municipal de pouvoir facturer, à la commune du domicile de cet élève, la dépense engagée pour ce cadeau. Le conseil municipal se prononce en faveur de cette facturation à la commune de résidence.

7. Délibération : Subvention aux forains

Il est proposé d'accorder une subvention de 200 euros à chaque forain qui offrira des tickets de manège.

Le conseil municipal se déclare favorable à cette subvention et autorise M. le maire à émettre le titre correspondant.

8. Délibération : Recrutement d'un agent technique

Toujours dans l'attente de la mise en retraite effective de l'agent technique en place, les déclarations nécessaires ont été faites. Plusieurs candidatures ont été reçues.

Le conseil municipal se prononce en faveur d'un recrutement par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois.

9. Informations diverses.

-Les travaux d'éclairage rue du marais et rue d'Airaines sont terminés

-Une demande de parents de déplacer la garderie de la cantine vers la salle de classe vide sera étudiée en concertation avec Mme la directrice.

-A la demande d'un riverain de la rue des Fontaines, il lui est répondu qu'il ne peut avoir de graviers devant chez lui. Une société devrait au contraire retirer l'excédent.

-Concernant les actions en cours pour les loyers impayés, pour une des affaires passage au tribunal le 19 juillet pour une dette de 1 800.00 euros. Pour la seconde, audience le 04 septembre pour une dette de 7 354.36 euros

Fin du conseil à 21 h 15

Le Maire et le secrétaire de séance